

Championnat 2024-2025

District de NANTES - Sports Collectifs

Règlement Sportif

- Toute association sportive participant aux compétitions organisées par la Ligue du Sport U doit être affiliée à la FF Sport U.
- Tout étudiant désireux de participer à ces compétitions, doit s'adresser à l'association sportive de son école ou université pour obtenir une licence FF Sport U.
- Les étudiants doivent également être assurés en responsabilité civile pour la pratique sportive, soit par leur association sportive, soit en prenant l'assurance proposée par la FF Sport U.
- De plus, les joueurs pratiquant un sport à « contraintes particulières » doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, afin d'obtenir une licence.

CHAMPIONNATS DE DISTRICT

Il existe deux districts dans l'Académie de Nantes :

- District Nantes-Saint Nazaire-La Roche sur Yon
- District Angers-Le Mans-Laval

Deux championnats sont organisés dans chacun des districts :

- **Championnat de District** : ouvert à toutes les équipes d'écoles ou d'universités. Ce championnat débouche sur les finales régionales.
- **Championnat Inter-ligues Ecoles** : réservé pour la qualification au championnat de France des Ecoles.
 - Attention ! Toutes les équipes qui s'inscriront dans ce groupe "**qualification écoles**" doivent s'assurer de pouvoir jouer les phases finales de championnat inter-ligues entre janvier et février (le jeudi après-midi) si elles se qualifient.

1- CALENDRIER

- Les équipes se sont engagées auprès de la Ligue du Sport U fin septembre via un formulaire en ligne et ont confirmé leur inscription dans les différents championnats.

- Les premiers matches commencent début novembre. A réception du calendrier initial, chaque équipe dispose de 5 jours pour signaler toute anomalie à la Ligue du Sport U.

2- UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- La Ville de Nantes, par souci de garder les installations sportives dans un état d'utilisation de qualité, demande aux utilisateurs une grande attention quant au matériel mis à leur disposition.
Toute dégradation constatée sera soumise à remboursement des dégâts et à sanctions disciplinaires – Une facture sera établie aux AS responsables des dégradations par la ligue – le montant inclura les réparations et les frais de gestion de l'incident.
- La Ville demande également à ce que chaque jeudi, vous remplissiez le cahier de présence qui se situe à l'entrée des installations et cela afin de prouver que nous utilisons bien les créneaux.
- Il appartient aux équipes de sortir le matériel nécessaire à leur discipline et de le ranger une fois la compétition terminée.
- Les gardiens ne sont pas tenus de préparer les terrains. Nous vous demandons de les solliciter dès lors que vous ne trouvez pas de solution aux problèmes matériels.
- Les équipes doivent prévoir **leurs propres ballons**.
- L'alcool est interdit dans l'enceinte des installations (joueurs et supporters).

3- HORAIRES DES MATCHES

- La Ville de Nantes accorde à la FF Sport U l'utilisation de ses installations sportives avec des créneaux précis. Les horaires prévus sont de 14h00 à 17h00 sauf aménagements ponctuels.

Les éléments suivants doivent être pris en compte par les capitaines d'équipes :

- L'heure annoncée dans la convocation est **l'heure du début de la rencontre**.
- Une équipe est déclarée **forfait** si elle n'est pas présente sur le terrain **15 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
- Les joueurs de la rencontre suivante exigeront des équipes du match précédent, de leur laisser la place en cas de retard, afin de pouvoir commencer leur match à **l'heure indiquée sur le calendrier**. Le score sera entériné même si le temps de jeu n'est pas arrivé à son terme.

4- LA LICENCE et LA CARTE D'ETUDIANT

- La présentation de la **carte d'étudiant et l'attestation de licence** (ou listing des licenciés édité par l'A.S.) doivent être apportées lors de chaque match.

L'arbitre doit vérifier les n° de licences FF Sport U et les cartes d'étudiant en présence des capitaines d'équipes.

Un contrôle des licences peut être effectué à tout moment d'un match par la Ligue du Sport U.

- L'équipe ayant présenté un joueur non licencié aura match perdu par forfait (0 point).

5- ENGAGEMENT DES EQUIPES

- Les joueurs participant au championnat FF Sport U avec une équipe ne peuvent plus jouer dans une équipe de niveau inférieur, y compris dans le même championnat.
Sinon, **la pénalité appliquée est match perdu par forfait** (0 point) pour l'équipe concernée.
- 1 seule équipe par A.S. peut s'inscrire au Championnat qualificatif des Ecoles pour le championnat Inter-ligues.
- Chaque équipe doit obligatoirement inscrire un arbitre référent remplissant l'une des conditions suivantes :
 - **Arbitre officiel** : étudiant ou non-étudiant, qui possède ou a déjà possédé une carte d'arbitre (ligue ou comité départemental de sa discipline)
 - **Arbitre universitaire** : étudiant qui a validé une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2
 - **Etudiant en formation CUA** : étudiant qui suit une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2 proposée par la Ligue du Sport U.

A noter : En fin de championnat, en cas d'égalité au classement, l'équipe ayant présenté un arbitre référent bénéficiera d'un départage favorable (voir point 12.).

N.B. : si une équipe ne peut présenter un arbitre référent lors des engagements en début de 1ère phase, elle doit obligatoirement inscrire un étudiant(e) de son A.S. à la formation correspondante, afin qu'il devienne son arbitre référent.

6- ARBITRAGE

- La Ligue du Sport U désigne autant que possible un arbitre à chaque match :
 - **Arbitre officiel** : étudiant ou non-étudiant, qui possède ou a déjà possédé une carte d'arbitre (ligue ou comité départemental de sa discipline)
 - **Arbitre universitaire** : étudiant qui a validé une formation d'arbitre universitaire CUA 1 ou CUA 2
 - **Etudiant en formation CUA 1 ou CUA 2.**

En cas d'absence de l'arbitre désigné, l'équipe nommée en premier sur le calendrier assure l'arbitrage (sauf entente entre les 2 équipes) et communique le score à la Ligue du Sport U dès la fin du match, **par mail à scivique-nantes@sport-u.com**.

En aucun cas la LSU ne pourra être tenue responsable de l'absence de l'arbitre désigné.

EXCEPTION RUGBY : faute d'arbitre officiel, un match de rugby ne pourra avoir lieu.

- Les arbitres doivent s'inscrire via le formulaire en ligne sur www.sport-u-paysdelaloire.com.
- Une licence FF Sport U « arbitre » sera établie gratuitement. Celle-ci ne permet pas de jouer de matches.
L'assurance « responsabilité civile » est prise en charge par la Ligue du Sport U.
- Les arbitres également joueurs FF Sport U s'engagent à arbitrer au moins 2 matches dans la saison. Ils seront désignés, autant que possible, pour arbitrer un match précédant ou suivant leur propre match.

Indemnités des arbitres

- Arbitres officiels : **25€**
- Arbitres universitaires CUA 2 : **25€**
- Arbitres universitaires CUA 1, étudiants en formation CUA 1 et CUA 2, JO UNSS : **15€**

En cas de forfait non annoncé d'une équipe, l'arbitre désigné qui s'est déplacé recevra la moitié de l'indemnité.

- Seuls les arbitres inscrits en ligne peuvent être indemnisés.
- En district un seul arbitre par match ou par tournoi est rémunéré. Si 2 arbitres officient, ils se partageront l'indemnité.
- Le paiement des arbitres s'effectuera soit directement à la Ligue du Sport U, soit par virement ou envoi d'un chèque à l'issue de chaque phase de championnat, uniquement après réception des feuilles de match et des fiches d'indemnité d'arbitrage.

Provision d'arbitrage

- Pour le championnat de district, les A.S. participent au paiement des arbitres.
- Chaque association sportive qui engage une ou plusieurs équipes, règle une provision d'arbitrage à la Ligue du Sport U. En fin de saison, la Ligue du Sport U calcule les frais d'arbitrage réels qui incombent à l'A.S et génère une facture.

Mode de calcul

- La somme de **12,50€** est prélevée sur la provision pour chaque match **arbitré par un arbitre officiel** (fédéral ou universitaire CUA 2) désigné par la Ligue du Sport U et **7,50€** pour un arbitre CUA 1, en formation ou JO UNSS.
Cas particulier du rugby : la somme de **17,50€** est prélevée pour un arbitre officiel fédéral.

Arbitrage des Finales régionales et des phases finales du championnat Inter-Ligues des Ecoles

- Au-delà du championnat de district et des poules Interligues écoles, les frais d'arbitrage sont pris en charge par la Ligue du Sport U.
- L'équipe qui reçoit doit prévoir la table de marque en basket, volley et hand ainsi que les arbitres de touche en football et rugby.

7- TRANSMISSION DES RESULTATS

- Une feuille de match doit obligatoirement être remplie par les deux équipes **avant le début du match**.
- C'est l'équipe nommée en premier sur le calendrier qui fournit la feuille de match (à retirer à la Ligue du Sport U ou à imprimer sur <https://sport-u-paysdelaloire.com/feuilles-de-match/>).
- L'arbitre doit communiquer **le score à la Ligue du Sport U** dès la fin du match en précisant bien le sport et les équipes concernées, par **mail à scivique-nantes@sport-u.com**
 - puis déposer ou envoyer (mail ou courrier) la feuille de match à la Ligue du Sport U dans les **48h** (justificatif pour son indemnité).

En l'absence d'arbitre désigné par la Ligue du Sport U :

- L'équipe nommée en premier sur le calendrier assure l'arbitrage (sauf entente entre les 2 équipes) et communique le score à la Ligue du Sport U dès la fin du match, **par mail à scivique-nantes@sport-u.com**.
- C'est elle qui est **RESPONSABLE** de la feuille de match : rédaction et transmission à la Ligue du Sport U. **Faute de résultat sous 48h**, les deux équipes seront déclarées forfait et une amende est imputée.

8- REPORT DE MATCHES et FORFAITS

**Les équipes doivent respecter le calendrier mis en place par la Ligue du Sport U !
Aucun changement ne peut être apporté au calendrier par les équipes**

- En cas d'impossibilité absolue de jouer un match (**examens, vacances...**) l'équipe concernée **doit OBLIGATOIREMENT prévenir la Ligue du Sport U** et l'adversaire par mail **au moins 24 heures avant la date prévue** de la rencontre (avant le mercredi midi pour le district de Nantes).

Reports

- En cas de report, le match devra être joué en dehors du jeudi après-midi, au plus tard avant la date prévue pour le match suivant (*aménagements du délai possibles sur demande*).
- L'équipe "demandeuse" est chargée de réserver une installation et de trouver un arbitre.
- Si la demande de report ne peut aboutir (match non joué), cela entraînera automatiquement le forfait de l'équipe "demandeuse".
- Tout match reporté ou déplacé **SANS L'ACCORD de la Ligue du Sport U sera sanctionné de 20€ d'amende** pour l'équipe demandeuse, ainsi que des frais d'arbitre s'il s'est déplacé.

**Attention ! Une équipe ne peut pas demander plus de 2 reports par phase ;
au-delà, les demandes seront considérées comme des forfaits.**

Forfaits - amendes et pénalités

- Tout forfait signalé 24 heures avant le match (au plus tard le **mercredi midi** pour un match le jeudi suivant à Nantes) n'occasionne pas de frais pour l'A.S. L'équipe doit avertir en premier lieu la Ligue du Sport U puis l'équipe adverse (mail).
- Forfait annoncé tardivement (moins de 24h avant) : **20€** de frais réclamés à l'équipe ou l'A.S.
- Forfait non annoncé : **40€** d'amende, plus éventuellement, les frais d'arbitres et les frais de déplacement des adversaires lorsqu'ils sont extérieurs à l'agglomération.
Une équipe est déclarée forfait si elle n'est pas présente sur le terrain **15 mn après l'heure annoncée sur le calendrier**.
- Retard de résultat ou de feuille de match : 10€ par relance + pénalité de forfait après 3 relances.
- Lorsqu'une équipe enregistre 3 forfaits sur l'ensemble de la phase : forfait général avec exclusion du classement (annulation de tous les points relatifs aux rencontres déjà effectuées). L'équipe pourra continuer à jouer mais hors classement.

9-SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Les sanctions disciplinaires appliquées en cas de manquement sportif et en l'absence de règlement spécifique FF Sport U seront celles appliquées dans la fédération du sport concerné.

11- FINALES REGIONALES

- Si l'équipe vainqueur des finales de district est indisponible pour la Finale Régionale, c'est l'équipe 2^{nde} qui prendra sa place. Aucun report de finale n'est possible.

12- TITRES DECERNES

- Champion Régional
- Vice-champion Régional

13- DISPOSITIONS EN CAS D'EGALITE

Comptage des points pour le classement

SPORTS	Match gagné	Match nul	Match perdu	Forfait
BASKETBALL	2		1	0
HANDBALL	3	2	1	0
VOLLEYBALL	2		1	0
FOOTBALL	4	2	1	0
RUGBY	3	2	1	0

N.B. – Bonification

- Chaque équipe engagée en championnat qui aura présenté un arbitre référent (officiel, universitaire, étudiant en formation) bénéficiera d'un départage favorable en cas d'égalité dans le classement. **Attention ! l'arbitre référent doit être inscrit au moment de l'engagement de l'équipe ou avant le 2e match de son équipe, afin d'être pris en compte en cas d'égalité.**

POULE DE 4 EQUIPES ET PLUS

Cas d'égalité de points entre deux équipes

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte du résultat ou des résultats entre les deux équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 5) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 6) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

Cas d'égalité de points entre trois équipes

1^{er} CAS :

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte des résultats des trois équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 4) quotient entre :
les buts, points ou sets **marqués**
par les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**
- 5) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 6) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 7) meilleure défense sur l'ensemble de la poule

2^{ème} CAS :

- 1) prise en compte de l'arbitre référent
- 2) prise en compte des résultats des trois équipes
- 3) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets **marqués**
et les buts, points ou sets **encaissés** sur l'ensemble des rencontres **des trois équipes**

Si deux des trois équipes sont à égalité les dispositions suivantes seront prises :

- 4) le résultat de la rencontre entre ces deux équipes
- 5) quotient entre :
les buts, points ou sets *marqués*
par les buts, points ou sets *encaissés* sur l'ensemble des rencontres **des deux équipes**
- 6) différence (goal average) entre :
les buts, points ou sets *marqués*
et les buts, points ou sets *encaissés* sur l'ensemble des rencontres de la poule
- 7) meilleure attaque sur l'ensemble de la poule
- 8) meilleure défense sur l'ensemble de la poule